

Alerte presse

Le 5 janvier

Intégrer les usagers et les agents à la conception des bâtiments publics : découvrez le guide de la DITP pour passer à l'action !

Impact environnemental, maîtrise des coûts d'exploitation, re-densification... La conception des bâtiments publics est un exercice de plus en plus contraint et stratégique. Pour inscrire l'aménagement du territoire dans une trajectoire de garantie de qualité de services publics, de qualité de vie au travail des agents et de transition écologique, la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) dévoile un guide qui présente des solutions concrètes et des conseils pratiques illustrés par de nombreux témoignages, notamment ceux du Centre Pompidou de Paris, de l'EHPAD d'Aix-les-Bains, du Groupe hospitalier universitaire Paris psychiatrie et neurosciences, du département du Val d'Oise ou encore des CROUS.



« Chaque mètre carré des bâtiments publics compte. C'est pourquoi ils ne peuvent plus aujourd'hui être construits sans les parties prenantes concernées par son utilisation : les habitants, les agents publics qui y travaillent, les professionnels, les associations, les visiteurs... Si les usagers et les agents sont intégrés à différentes étapes du projet, il y a plus de chances que leurs besoins soient pris en compte, et que les défis d'usages, de mutualisation, d'hospitalité et de fonctionnalité essentiels à de nombreux métiers publics soient relevés. » Ariane Epstein, Responsable du pôle design de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

**Pour toute demande d'interview d'Ariane Epstein,
merci de contacter le 07 48 72 82 37**

Un guide pratique de la DITP conçu comme un mode d'emploi



Le guide diffusé par la DITP permet d'améliorer la prise en compte des usagers et agents lors de la conception des espaces et bâtiments publics. Comment travailler avec les usagers et les agents ? Quels sont les périmètres à travailler ? Comment optimiser le coût de la démarche usagers ?

Conçu comme un mode d'emploi, il propose des **conseils pratiques**, des **exemples de livrables**, de cahiers des charges, de projets réalisés mais également **des outils** budgétaires et calendaires.

Il est à retrouver [en cliquant ici](#).

Comment intégrer les usagers et les agents à la conception des bâtiments publics : retrouvez le replay de la table-ronde du 12 janvier [en cliquant ici](#)

À l'occasion de la publication du guide de la DITP, un **temps d'échange avec des établissements et maîtres d'ouvrage publics** autour de démarches témoins présentées dans le guide a été organisé vendredi 12 janvier.



De gauche à droite :

Cécile Venot, Chef de service du développement des publics du Centre Pompidou

Olivier Nicolas, Centre hospitalier Métropole Savoie Pôle Gériatrie – Aix-les-Bains

Ariane Epstein, Responsable du pôle design public, DITP

Bruno Robichon, Chef du service de l'entretien et de la maintenance au Conseil départemental du Val d'Oise

Marie Coirié, Directrice du lab-ah du GHU Paris psychiatrie & neurosciences

Sophie Roussel, Directrice générale du CROUS de Strasbourg

Programme :

- Refondre le forum et Pôle nouvelle génération du **Centre Pompidou de Paris** ;
- Transformer l'**EHPAD d'Aix-les-Bains** du Centre Hospitalier Métropole Savoie ;
- Repenser les espaces d'accueil dans les unités de soin du **Groupe hospitalier universitaire Paris psychiatrie et neurosciences** ;
- Repenser les collèges du **département du Val d'Oise** ;
- Accompagner les mutations des vies étudiantes au **sein des résidences CROUS**, avec le CROUS de Strasbourg

Contact Presse DITP :

Caroline MARCEL ORZECOWSKI – caroline.marcel-orzechowski@modernisation.gouv.fr – 06 40 67 33 62

La direction interministérielle de la transformation publique (DITP) assure la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement. L'objectif : une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

Les équipes de la DITP ont 4 missions principales :

- sécuriser la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement sur tout le territoire,
- coordonner l'action des administrations pour simplifier les démarches et améliorer la qualité du service pour les usagers,
- porter, avec ses partenaires ministériels, l'innovation, la transformation des organisations et des pratiques managériales et, plus généralement, de la gestion publique,
- accélérer les projets à fort impact des administrations avec l'appui de ses équipes d'experts et de consultants internes ainsi que du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

En savoir plus sur la DITP : modernisation.gouv.fr
